

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie : N° S19-0002094

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 963 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : SABBAR ZAHRA Date de naissance : 01/01/1952

Adresse :

Tél. : 2168 Total des frais engagés : 2255,75 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28 NOV 2023

Nom et prénom du malade : SABBAR Zahra Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA

Orthopathe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ESSA



Le : 27/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhession@mupras.com](mailto:adhession@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/09/2022	EC	1	20000	DR. CHAHI Abdellah Malades du Coeur et des Vaisseaux Angle Bd. Panoramique et Bd. 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1er Et. Casablanca - Tél : 06 22 00 00 05 INPE 091017202

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MY ABDELLAH نفقة 300 (رقم 98) النافذ: 21.73.64 5.22.21	28.11.23	1955.75

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr CHAHI Abdelghani

Spécialiste des maladies

du Coeur et des Vaisseaux HTA

Holter Tensionnel et Holter Rythmique

Epreuve d'Effort et Médecine de Sport



الدكتور شاهي عبد الغافري

عيادة أمراض القلب والشرايين

التسجيل المستمر للضغط الدموي ولتخطيط القلب

اختبار القلب بالجهد

Nom :

Sebbar Zohra

Casablanca, le

28/11/23

LOT 22A27B 1  
EXP 01 2026  
PPV 81.00 DH

270.00 x 3

Cyberflex 75

S.V

0 - 1

81.00 x 3

Filtre coeur 2M

S.V

1 - 0 -

156.10 x 2

Wavy

S.V

LOT 22A27B 3  
EXP 01 2026  
PPV 81.00 DH

106.70 x 3

COT enroulé

S.V

0 - 0 -

17.00 x 3

Moniteur

S.V

LOT 231399  
EXP 06/26  
PPV 17DH00

29.45

Oxy combitac

S.V

1 - 0 -

40.40

Mebes Spasm

S.V

LOT 231399  
EXP 06/28  
PPV 17DH00

1955.75

173 mg



Oxantin®

À base d'actifs naturels

LOT: 230470  
PER: 05/2026

Lot :  
À consommer de  
préférence avant le :

PPC : 79,95 DH

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Simétidine 300 mg

P.F.V. : 40.40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca



6 118001 100293

Angle Bd Panoramique et Bd 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 -  
Tél/Fax : 05 22 52 05 05 - Urgence : 06 61 18 53 87 / 05 22 23 26 2

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca  
Coplavix 75mg/100mg  
b30 cp

P.P.V : 270,00 DH



6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,

Ain sebââ Casablanca

Coplavix 75mg/100mg

b30 cp

P.P.V : 270,00 DH



6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,

Ain sebââ Casablanca

Coplavix 75mg/100mg

b30 cp

P.P.V : 270,00 DH



6 118001 082018

106,70

106,70

106,70

154,10

~~106,70~~

154,10

1 17 231 50  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0

154,10

1 17 231 50  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0

Dr CHAHI Abdelghani

Nom : sebbar zahra SN : 0032684

Sex : Female Case No. :

Age : Lit No. :

Clinique N : Date : 28/11/2023

Section :

Fréquence: 1000Hz PR Interval: 138 ms  
Temps d'écha 10s QT Interval: 497 ms  
FC: 68bpm QTc Interval: 528 ms  
P Interval: 113ms P Axis: 40.60°b  
QRS Interval: 90 ms QRS Axis: 16.00°b  
T Interval: 290 ms T Axis: 44.30°b

Prompt: **دكتور شاهي عبد الغاني**  
أمراض القلب والشرايين  
Dr. CHAHI Abdelghani  
Maladies du Coeur et des Vaisseaux  
Angle Bd. Panoramique et Bd. 2  
Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1er F.  
Casablanca - Tél. : 05 22 52 06 -

ECG

Signature Medecin :

TA 15,5/9

